

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

CONSEIL DE FABRIQUE DE MAIZEROY

8 rue de l'École
57530 Maizeroy

FONDATION



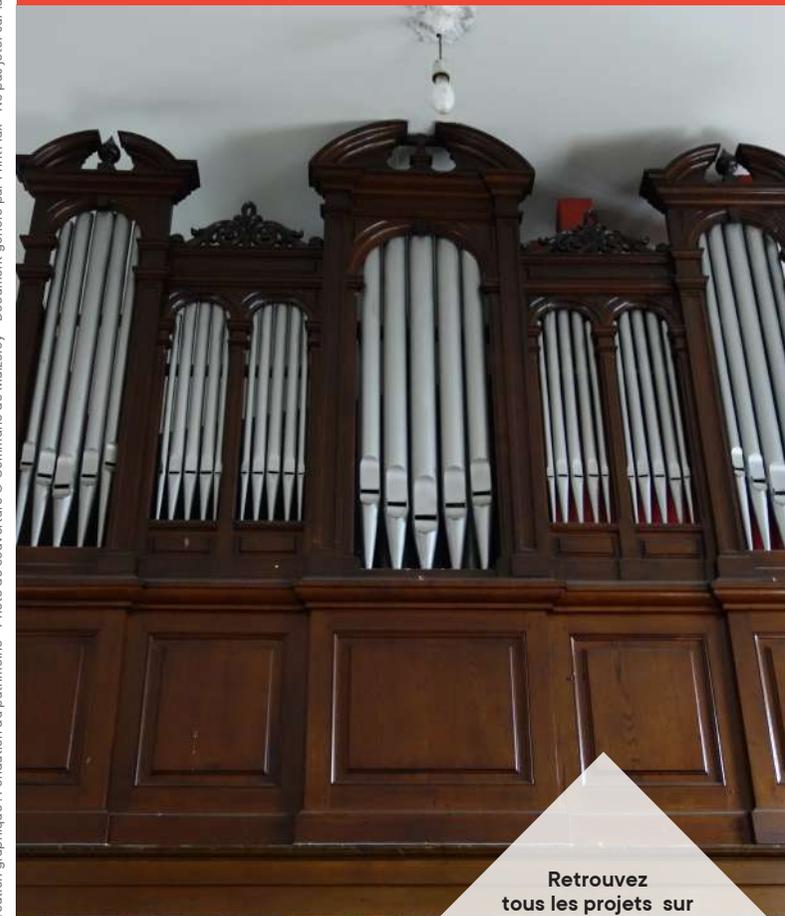
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'orgue de l'église Saint-Nicolas

Moselle



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de cet orgue centenaire !

◆ ◆ LE PROJET

Depuis 1857, l'église Saint-Nicolas de Maizeroy héberge un orgue. L'instrument original est de Joseph Géant de Hautevigneulle pour lequel une tribune a été construite.

L'instrument actuel a été réalisé en 1907 par la manufacture Franz Staudt de Puttrelange aux Lacs. Il dispose de 14 jeux et son pilotage est entièrement pneumatique ce qui en fait un ouvrage assez remarquable.

La dernière restauration a été effectuée dans les années 60. Le temps a fait son office et les vers de bois ont attaqué l'instrument. Pour le sauver, un relevage complet est prévu : tuyauterie, sommiers, la console, la soufflerie et enfin les tubes en plomb et les postages. L'intervention est confiée à un facteur d'orgues local qui travaillera en respectant les matériaux d'origine.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Maizeroy est situé au coeur du pays de Pange à 15 km à l'est de Metz. Le pays de Pange fût érigé en marquisat à partir de 1766 par décision de Stanislas, duc de Lorraine.

L'église Saint-Nicolas domine la place du village. Elle fut érigée au XVe siècle puis reconstruite en partie au XIXe

siècle.

De plus, l'église héberge en son sein une statue en pierre du XVIIIe siècle représentant Saint-Jean Népomucène, classée monument historique depuis le 11 mai 2001.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Une fois l'orgue relevé, l'objectif est de le maintenir en état et ne plus le laisser se détériorer. L'entretien annuel postérieur au relevage sera entièrement compatible avec le montant des dons réguliers des paroissiens.

Le Conseil de Fabrique, qui porte le projet, souhaite mettre l'instrument à disposition de manifestations culturelles comme des concerts ou le festival de musique du village. Chaque année, la place du village accueille durant deux jours le festival de musique "La Remorque du Pat". Cette restauration profitera ainsi à l'ensemble du village !

Montant des travaux	9 458 € HT
Objectif de collecte	4 000 €
Début des travaux	Eté 2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'orgue de l'église Saint-Nicolas

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87639
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'orgue de l'église Saint-Nicolas

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Maizeroy